

**VILLE D'ARBOIS****DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.05.28-09

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**du CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 MAI 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;</p> <p>Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, LANQUETIN Jean-Philippe, ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :</p> <p>Mme CALONNE Evelyne a donné pouvoir à M. JAILLET Marc</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. LANQUETIN Jean-Philippe</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 23 / 05 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 09 :**09. Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur un emploi non permanent face à un accroissement**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 1°

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques.

Cet agent sera chargé d'effectuer les tâches suivantes : travaux et entretien divers en voirie notamment conduite tractopelle, mini-pelle et engins de location, travaux de voirie et de terrassement, curage des fossés, montage de chapiteaux et nettoyage urbain, pose de panneaux de signalisation et mobilier urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet (17.5 h) dans le grade d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} Juin 2026.
Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien à temps non complet.
- **DE DIRE** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la commune.

Résultat du vote : Pour : 18


Contre : 5

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Jean-Philippe LANQUETIN